

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 février 2020, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-01-20/B-00017  
**Propriétaires :** Pierre et Carole Leblanc  
**Emplacement :** 2 et (4), avenue Chapleau  
**Quartier :** 13 - Rideau-Rockcliffe  
**Description officielle :** lot 9, plan enregistré 74  
**Zonage :** R4P  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est proposé de démolir la maison existante et de construire une nouvelle maison jumelée de deux étages.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 7,62 mètres, une profondeur irrégulière de 30,49 mètres et une superficie de 238 mètres carrés. La parcelle sera occupée par une moitié de la maison jumelée proposée dont l'adresse sera le 2, avenue Chapleau.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 2 dudit plan. Il aura une façade de 7,66 mètres, une profondeur irrégulière de 30,52 mètres et une superficie de 233,7 mètres carrés. La parcelle sera occupée par l'autre moitié de la maison jumelée proposée dont l'adresse sera le (4), avenue Chapleau.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.